

environnement

A Civray, les poissons contourneront le barrage

A proximité du château de Chenonceau, un nouveau bras du Cher est en cours d'aménagement pour permettre la " continuité écologique " de la rivière.

Faut-il raser les anciens barrages à aiguilles hérités du XIX^e siècle pour favoriser la remontée des poissons migrateurs et leur reproduction dans les eaux douces des rivières ? La question oppose depuis longtemps les écologistes et les usagers du Cher – pêcheurs, irrigants, bateliers ou acteurs du tourisme – soucieux de préserver ce patrimoine et le niveau des eaux en période d'étiage.

Un chantier hautement symbolique

Ces remous qui ont fait couler beaucoup d'encre sont peut-être en passe de s'apaiser. Au mois de juillet 2017, la sauvegarde de ces barrages historiques a fait l'objet d'une résolution formelle dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) du Cher Aval. Dans le même temps, le syndicat du Cher canalisé (rebaptisé « Nouvel Espace du Cher ») s'est engagé dans une « approche globale » pour garantir la continuité écologique de la rivière. « Pour moi, le débat est clos. Les barrages à aiguilles sont sanctuarisés et nous avons un programme ambitieux pour préserver les milieux aquatiques », assure le nouveau président Vincent Louault, conseiller départemental du canton de Bléré.

Après un état des lieux et une étude diagnostic portée par l'Établissement public Loire (EPL), un premier chantier vient de débuter, illustrant très concrètement cette nouvelle



Le barrage à aiguilles de Civray-de-Touraine est relevé tous les ans à la fin du mois de mai pour garder en eau les arches du château de Chenonceau.

politique volontariste. Ces derniers jours, des pelleuses sont entrées en action pour créer une rivière de contournement à la hauteur du barrage à aiguilles de Civray-de-Touraine, habituellement relevé l'été pour garder en eau le château de Chenonceau tout proche. Deux mois de travaux vont être nécessaires pour creuser sur 6 m de profondeur ce bras secondaire d'une longueur de 185 m pour une largeur moyenne de 15 m. Cette nouvelle voie d'eau a été conçue pour permettre la remontée dans le Cher des poissons migrateurs tels que l'anguille, la grande alose ou la lamproie marine. Elle facilitera également les déplacements des brochets, barbeaux, hotus, vandoises et autre spirilins. « La dimension touristique de la rivière a également été prise en compte

pour que les canoës-kayaks puissent circuler », précise le conseil départemental qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Au total, 532.000 € vont être investis dans ce chantier hautement symbolique, financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (60 %), la Région et le Département (20 %). « Il s'agit du plus gros chantier actuelle-

ment mené en France en matière de continuité écologique des cours d'eau », souligne Vincent Louault en précisant qu'il s'agit d'une première étape. Trois autres chantiers du même genre devraient être ainsi réalisés d'ici quelques années à Savonnières, Ballan-Miré et Saint Aignan (Loir-et-Cher).

Pascal Denis

Comme c'est le cas régulièrement à pareille époque, les services de Tours Métropole viennent d'abaisser les barrages à la hauteur de l'agglomération afin de procéder à la vidange du bassin des Rives du Cher et l'entretien des installations. Cette opération doit se poursuivre durant cinq semaines. Pendant cette période

de chômage, la pêche est interdite par arrêté préfectoral entre le barrage de Tours et celui de Larçay. Dans le même temps, le syndicat Nouvel Espace du Cher a prévu de mettre en place une station de pompage afin de garder en eau le lac de Saint-Avertin et le cours d'eau secondaire qui traverse l'agglomération en souterrain.

“ Les seuils seront utiles lors des étés chauds ”

Voilà plusieurs années que Jean-Claude Robin, président de l'Association des amis et utilisateurs de la Claise et de ses affluents (AAUCA), suit les directives européennes sur l'eau, et leur application dans le sud du département. L'association a même été créée en 2013, « alors que des plans quinquennaux prévoyaient la suppression de seuils » sur la Claise, dans l'Indre et en Indre-et-Loire.

Notre article du 23 août, évoquant les « 1.700 "obstacles" à mettre aux normes » dans les cours d'eau d'Indre-et-Loire fait réagir l'association et son président. « La directive européenne n'impose pas le maintien ou le rétablissement des

continuités écologiques mais tend à fixer un cadre général pour la protection des eaux et l'amélioration de la qualité des écosystèmes aquatiques, explique-t-il. En France, en rupture avec cette directive, l'état chimique des eaux n'est pas évoqué. Il est pourtant de notoriété publique que nos cours d'eau sont pollués et que cette pollution est d'origine anthropique ; les moulins hydrauliques et les seuils n'y sont pour rien. Ce sont nos pratiques qu'il faut revoir. »

Dans notre article, Dany Leconte, chef du service de l'eau et des ressources naturelles au sein de la Direction départementale des territoires, expli-

quait que « si l'eau est bloquée, la température monte et les algues se développent ». Jean-Claude Robin voit les choses différemment : « La prolifération des algues n'est pas provoquée uniquement par l'élévation de la température de l'eau mais surtout par l'excès des nitrates et des phosphates. »

Et de témoigner : « Les propriétaires et les riverains sont très inquiets par cette dérive qui pousse à la suppression des seuils par l'administration (*). Ils craignent la perte de leur patrimoine, alors que les moulins ont un potentiel hydroélectrique intéressant. Nos voisins allemands l'ont compris, ils réhabilitent leurs moulins pour produire de l'électricité dans des

microcentrales. » Le président milite encore pour la promotion d'une « politique active de stockage de l'eau pour un usage partagé » : « Celle-ci garantirait l'irrigation pour la production agricole et le maintien de l'étiage des rivières, et permettrait de subvenir aux besoins des populations locales. Les retenues d'eau (seuils) constituent des réserves facilement accessibles qui pourraient s'avérer bien utiles aux cours des étés qui s'annoncent chauds. »

(*) Les agents réalisent des études et proposent des solutions aux propriétaires (passes à poissons, rivière de contournement...) La suppression des seuils est la moins onéreuse, car prise en charge à 100 %.